

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



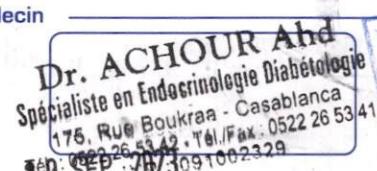
Déclaration de Maladie M23-012965

180286

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricole : 34821		Société : R.A.M.	
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	Autre : <i>Allal Abdellah</i>	
Nom & Prénom : <i>Assia Abdellah</i>			
Date de naissance : 18-04-1952			
Adresse : 23, Rue Ibnou Habib Casa - Maroc			
Tél. : 0661 31 15 42	Total des frais engagés : 1253,50 Dhs		

Autorisation CNOP N° : A-A-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19 SEP. 2023	S	T	300 Dr. ACHOUR Abd Spécialiste en Endocrinologie Diabéologie 175, Rue Boukrar, Casablanca Tél : 0522 26 53 42 - Tel : 0522 26 53 41 Tél : 0522 26 53 42 - Tel : 0522 26 53 41	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>DR. BENSOUSSAN MANSOUR PHARMACIE KOURAÏD Casablanca</i> <i>1272</i>	<i>19/09/2023</i>	<p><i>953,- Dhs</i></p> <p><i>Levothyrox® 100 µg. Comprimés sécables B/30</i></p> <p><i>Levothyrox® 100 µg. Comprimés sécables B/30 PPV: 24,40 DH</i></p> <p><i>thyrox® 100 µg. nés sécables B/30 PPV: 24,40 DH</i></p>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES RADIOGRAPHIQUES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
		LOT 22J07 1 EXP 10 2026 PPV 99.50 DH	LOT 22J07 1 EXP 10 2026 PPV 99.50 DH

AUXILIARIES MEDICALS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

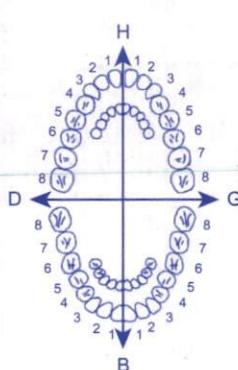
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession.



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur ACHOUR Ahd
Spécialiste en
ENDOCRINOLOGIE - DIABETOLOGIE
 Obésité - Goitre - Hormones
 Ménopause - Cholestérol

INPE : 091002329

الدكتورة عاشور عهد
 إختصاصية في أمراض الغدد والسكري
 السمنة - الهرمونات - الغدة الدرقية
سن اليأس

Casablanca, le 19 SEP. 2023 الدار البيضاء، في

36,20 x 4 Bel Haou Robia

1) Bonelomid 14 x 3 au

437,00 Yannumethyl 4 sp x 20 q

24,40 + 3) Boulotique 100

4) Pénopof 100 36,20

99,50 + 3) 18 x 3 au 36,20

953,50

Signature

*Dr. ACHOUR Ahd
 Spécialiste en Endocrinologie - Diabetologie
 175, Rue Boukraa - Casablanca
 Tél: 05 22 26 53 41 / 42
 05 22 26 53 42 / 41*

*Mme BENNAIS Zineb
 PHARMACEUTIQUE AHD MANSOUR
 63 - 65 Bd Yacoub El Mansour
 Casablanca - Maroc*

إقامة حسام الجاسم - 175، زنقة بوكراع - بجانب مستشفى مولاي يوسف (سيدي الصوفى سابقًا) - الدار البيضاء
 Résidence Houssam Jassim - 175, Rue Boukaâ - à côté de l'Hôpital My Youssef (ex. Sidi Soufi)
 Tél.: 05 22 26 53 42 / 05 22 26 53 41 - الهاتف : E-mail : dr_achour80@hotmail.com